

# Création d'entreprise : comment publier une annonce légale ?

Par [Bercy Infos < https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous >](https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous), le 13/01/2022 - [Créer ou reprendre une entreprise Formalités administratives](#)

Vous êtes en train de créer votre entreprise ? Dans le cadre de vos démarches, vous devez sans doute publier une annonce légale. Dans quels cas êtes-vous soumis à cette obligation ? Où publier votre annonce ? Que doit-elle comporter ? En dehors de la création, une annonce légale est-elle requise à d'autres moments de la vie d'une entreprise ? On vous explique !

## Qu'est-ce qu'une annonce légale ?

Une annonce légale est une annonce qui mentionne les informations juridiques d'une entreprise, et qui est reprise dans un journal d'annonces légales.

L'objectif est de pouvoir avertir le public au sens large (les concurrents, les clients, les investisseurs, les services administratifs, etc.) de certains événements marquants de la vie d'une entreprise.

En d'autres termes, publier une annonce légale relève de votre devoir de **transparence** et d'**information** concernant l'existence et la nature de votre société.

## Création de votre entreprise : êtes-vous obligé de publier une annonce légale ?

Lors de la création de votre entreprise, selon le statut juridique que vous choisissez, les chances sont grandes que vous soyez soumis à l'obligation de publier une annonce légale. Les seules entreprises à être déchargées de cette démarche sont celles ayant le statut de personne physique, à savoir :

- ▶ [l'entreprise individuelle \(EI\)](#)
- ▶ [l'entreprise individuelle à responsabilité limitée \(EIRL\)](#)
- ▶ [la micro-entreprise](#).

## Sur quel support publier une annonce légale ?

Votre annonce doit être publiée dans un **journal habilité à recevoir des annonces légales**. Ce journal doit se situer dans le même département que le siège social de votre société.

[Journaux habilités à recevoir des annonces légales par département < https://actulegales.fr/journaux-annonces-legales >](https://actulegales.fr/journaux-annonces-legales)

## Création de votre entreprise : quand devez-vous publier l'annonce légale ?

La publication de l'annonce légale doit intervenir **avant l'immatriculation de votre entreprise** au [registre du commerce et des sociétés \(RCS\)](#).

Le journal d'annonces légales vous fait ensuite parvenir une attestation de parution ou une copie de l'annonce légale. Conservez la bien ! Cette preuve de parution vous est nécessaire pour effectuer toute nouvelle démarche modifiant le statut de votre entreprise auprès du RCS (transfert de siège ou dissolution par exemple).

### À savoir

Si la publication d'une annonce légale est généralement obligatoire au moment de la **création de l'entreprise** (voir le détail dans les paragraphes précédents), cette obligation n'est pas requise qu'à cette étape.

En effet, une annonce légale peut être obligatoire à de nombreux moments de la vie d'une entreprise :

- ▶ modification des statuts, du nom de la structure, du statut juridique
- ▶ changements relatifs à l'objet social ou au capital social
- ▶ modification du lieu de domiciliation de l'entreprise
- ▶ changement de dirigeant
- ▶ en cas de dissolution et liquidation de l'entreprise
- ▶ etc.

## Que doit contenir l'annonce légale ?

Votre annonce doit spécifier :

1. la **dénomination sociale** suivie le cas échéant de son sigle
2. la **forme de la société**
3. le **montant du capital social**
4. l'**adresse du siège social**
5. l'**objet social**
6. la **durée** pour laquelle la société a été constituée
7. les noms et domiciles des **associés solidaires indéfiniment des dettes sociales**
8. les noms et domiciles des associés ou tiers ayant le **statut de gérant, administrateur, président du conseil d'administration, directeur général, membre du directoire, membre du conseil de surveillance ou commissaire aux comptes**
9. les noms et domiciles des personnes ayant le **pouvoir général d'engager la société envers des tiers**
10. l'indication du **greffe du tribunal** où la société sera immatriculée au RCS.

## Publier une annonce légale pour créer son entreprise, combien ça coûte ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le prix d'une annonce légale n'est plus calculé à la ligne, mais de manière forfaitaire. Le montant du forfait varie, selon le type de société créée et sa localisation géographique.

L'**arrêté du 19 novembre 2021** < <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044378066> > fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le tarif des annonces légales relatives à la constitution d'une société commerciale. En voici le détail ci-dessous.

### Tarifs forfaitaires de publication d'une annonce légale pour la création de société

Forme de la société	Tarif forfaitaire hors taxe dans les l'ensemble des départements, excepté La Réunion et Mayotte	Tarif forfaitaire hors taxe à La Réunion et Mayotte
<b><u>Société anonyme</u></b>	387 €	463 €
<b><u>Société par actions simplifiée</u></b>	193 €	231 €
<b><u>Société par actions simplifiée unipersonnelle</u></b>	138 €	165 €
<b><u>Société en nom collectif</u></b>	214 €	257 €
<b><u>Société à responsabilité limitée</u></b>	144 €	172 €
Société à responsabilité unipersonnelle	121 €	146 €
Société civile (sauf immobilière)	216 €	260 €
<b><u>Société civile immobilière</u></b>	185 €	222 €

## Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

[Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?](#)

[Comment transférer le siège social de votre entreprise en 3 étapes ?](#)

## En savoir plus sur les annonces légales pour constituer une société

Publication dans un journal d'annonces légales (JAL) : comment faire ? < <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31972>> sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Consulter l'ensemble des annonces légales concernant la vie des entreprises depuis 2010 < <https://actulegales.fr/apropos>> sur [Actulegales.fr](https://actulegales.fr)

## Ce que dit la loi

Arrêté du 19 novembre 2021 < <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044378066>> relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales

Arrêté du 21 décembre 2012 < <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000042630212/2021-01-01/>> relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales

Thématiques : [Créer ou reprendre une entreprise](#) | [Formalités administratives](#)

---

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

exemple : nom.prenom@domaine.com	Je m'abonne
----------------------------------	-------------

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)

---

Partager la page   